

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE VINGT-SIX à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 20

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 21

Convoqués le :
22/01/2026

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Monsieur Léo KANNY, Adjoint au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Monique SCHALLER, Madame Dominique LANCERON, Madame Pascale HOLLE, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Yann MAUCOURT, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Monsieur Michel LEICK, Madame Jeannine BILLOTTE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Farès CHABI, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Clément CONROUX,

Etaient excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Conseiller Municipal.

Absents ayant donné pouvoir :

Rachel NICOLAS, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Monsieur Jean BAUCHEZ

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas POIRIER

=====

POINT 2026-06- Modification des statuts de METZ METROPOLE

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Par deux délibérations en date du 15 décembre 2025, le Conseil métropolitain a approuvé :

- D'une part, la modification des statuts de METZ METROPOLE afin de tenir compte :
 - o Du changement de dénomination de METZ METROPOLE en EURO-METROPOLE DE METZ ;
 - o Du transfert d'une nouvelle compétence « Evénements sportifs d'intérêt métropolitain ».
- D'autre part, la définition de l'intérêt métropolitain dans le cadre du transfert de la compétence « Evénements sportifs d'intérêt métropolitain » à savoir :
« L'organisation d'un événement « Marathon » constitué d'une course à pied de grand fond (42,195 km) se déroulant sur plusieurs Communes de la Métropole et pouvant comprendre également des activités annexes indissociables de la course principale tels que : un 10km, des courses destinées aux enfants, un semi-marathon, et tout autre course à pied et activités qu'il serait pertinent d'y adosser ».

Cette modification statutaire est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux des Communes membres

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-17,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 15 décembre 2025 approuvant la modification des statuts de METZ METROPOLE afin de tenir compte :

- Du changement de dénomination de METZ METROPOLE en EURO-METROPOLE DE METZ ;
- Du transfert d'une nouvelle compétence « Evénements sportifs d'intérêt métropolitain ».

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 15 décembre 2025 approuvant la définition de l'intérêt métropolitain de la compétence « Evénements sportifs d'intérêt métropolitain » comme suit : « L'organisation d'un événement « Marathon » constitué d'une course à pied de grand fond (42,195 km) se déroulant sur plusieurs Communes de la Métropole et pouvant comprendre également des activités annexes indissociables de la course principale tels que : un 10km, des courses destinées aux enfants, un semi-marathon, et tout autre course à pied et activités qu'il serait pertinent d'y adosser ».

VU la notification par courrier de Monsieur le Président de METZ METROPOLE en date du 17 décembre 2025 ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 27 janvier 2026 ;

CONSIDERANT que cette modification statutaire est subordonnée à l'accord du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la modification des statuts de METZ METROPOLE portant sur le changement de dénomination en EURO-METROPOLE DE METZ et sur le transfert d'une nouvelle compétence « Evénements sportifs d'intérêt métropolitain ».
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 27/01/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20260127-2026-06DEL-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2026
Notification : 28/01/2026

Le secrétaire de séance,
Nicolas POIRIER



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.